

La Messagerie d'Ézanville

n° 37 / avril 2024



La fête foraine de retour à Ézanville !



📷 Monsieur le Maire a partagé une matinée festive avec les enfants, les enseignants et l'équipe du Pôle socio-éducatif à l'occasion du carnaval des écoles le mardi 26 mars.

Chères Ezanvilloises, chers Ézanvillois,

Le mois dernier, j'abordais dans mon édito les problèmes de non-respect de petites règles pourtant simples à appliquer concernant les tailles des haies, des arbres et l'usage des outils bruyants en dehors des plages horaires autorisées. **Je ne reviendrai pas non plus sur le fléau des dépôts sauvages que nous allons toujours essayer d'enrayer.**

Non, je préfère aborder un problème national sur la petite délinquance et les vols qui ne cessent d'augmenter en France et partout en Europe. **Ézanville n'est pas épargnée et les chiffres, malheureusement, sont en légère hausse.**

Sur les faits constatés à Ézanville, nous avons quelques pistes avec ce qui nous a été rapporté. **Il s'agit très souvent de jeunes, et même de très jeunes. Quand on prend le temps de lire certains articles de presse, il s'avère que la famille est souvent un facteur qui peut expliquer cette nouvelle délinquance juvénile.** Un enfant qui grandit avec des tensions quotidiennes ou

des parents seuls, a de grandes chances de sombrer dans cette délinquance. Ceci n'est toutefois pas excusable. Nous avons tous pu constater ces dernières semaines des faits déplorables à Ézanville. 3 feux de véhicules, des feux de poubelles et même une boîte à livres... Ces faits ne sont pas les seuls. Plusieurs véhicules ont été dégradés volontairement. Et je peux également parler d'un fléau devenu national, celui des vols de pièces détachées de certains types de véhicules.

Nous ne sommes pas non plus épargnés par les cambriolages, souvent par ruse. Les rondes constantes de nos policiers municipaux ont permis l'interpellation d'individus responsables de certains actes. **Je tiens à les féliciter et à les remercier du travail qu'ils accomplissent en étroite collaboration avec la Gendarmerie.**

Mais au quotidien, essayons d'appliquer quelques règles simples et restons vigilants.

Contre les cambriolages, si vous voyez des personnes rôder, n'hésitez pas à appeler la Police municipale ou la Gendarmerie. Ils interviendront dans les plus brefs délais et ils sont toujours preneurs d'appels, même si ces derniers s'avèrent des fois sans suite.

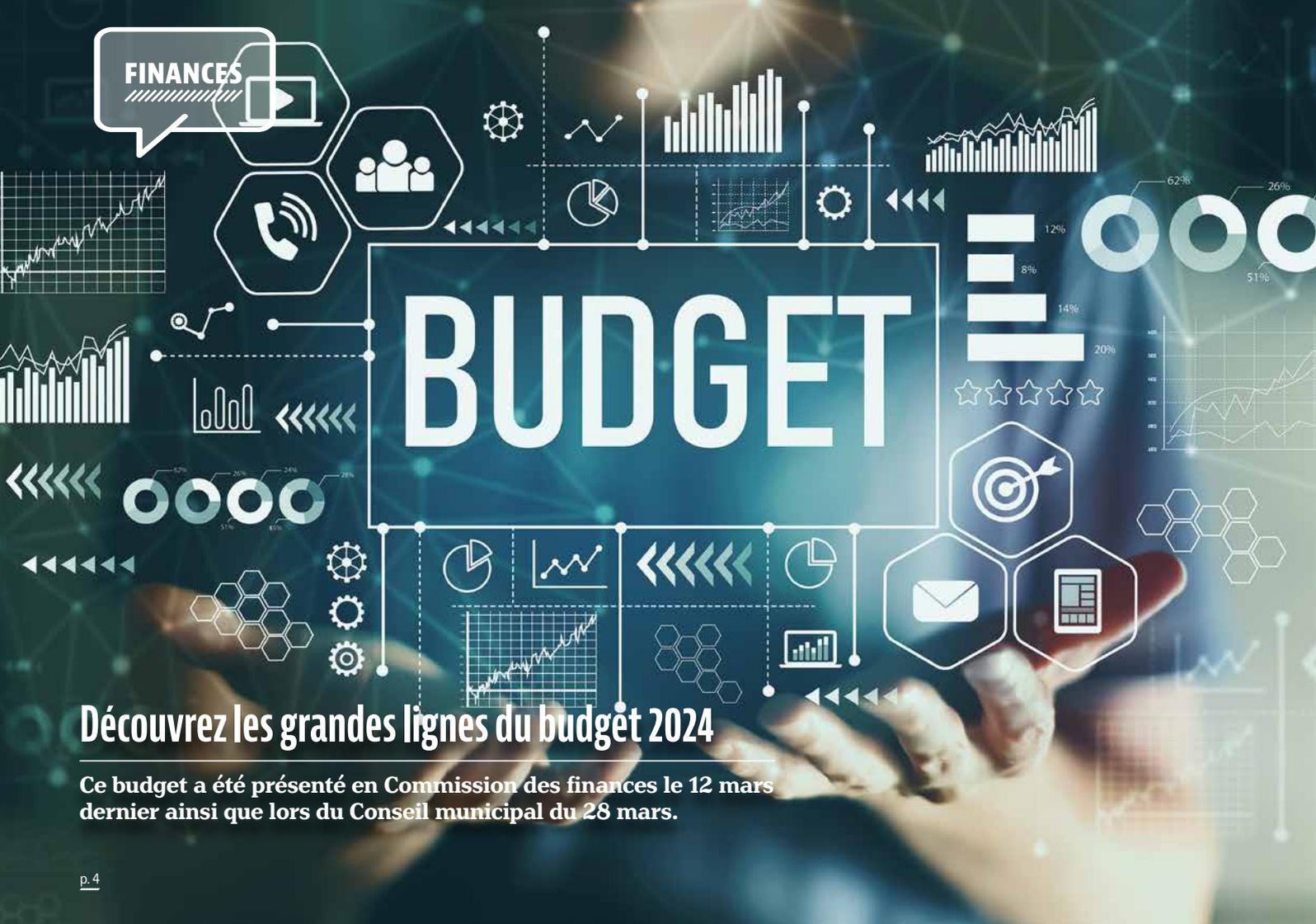
Concernant les véhicules, une règle simple, si cela est possible, rentrer sa voiture dans son garage ou sur son terrain mais je peux concevoir que tous les Ézanvillois n'ont pas la chance d'en disposer.

Avec cette augmentation des faits, même si cela n'est pas la raison, **j'ai pris l'initiative de demander le rétablissement de l'éclairage public la nuit.**



Avec tout mon dévouement,

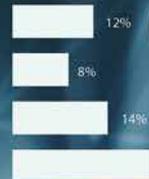
Éric BATTAGLIA



FINANCES



BUDGET



Découvrez les grandes lignes du budget 2024

Ce budget a été présenté en Commission des finances le 12 mars dernier ainsi que lors du Conseil municipal du 28 mars.

Le projet de budget 2024 s'élève à 19 764 721,14 € : il comprend une section de fonctionnement de 15 090 500,86 € et une section d'investissement de 4 674 220,28 €. Il tient compte des résultats de l'exercice 2023 du budget principal. Le projet de budget 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses.

Investissements prévus pour 2024 :

- **Frais d'études pour 1 126 006, 86 €** concernant principalement les études du pôle culturel, ainsi que des relevés des bâtiments communaux pour établir des plans, mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville, la maison de la santé, la poursuite des études pour travaux de l'église, le démarrage des travaux du Pôle Gare
- **Travaux sur la voirie et les réseaux pour 280 000 € :**
 - Réfection de la rue Paul Fort
 - Place de parking face aux commerces rue de la Marne
 - Divers travaux sur les chaussées
 - Mobilier urbain et signalisation
- **Achats de licences, logiciels et matériel informatique et renouvellement du parc informatique** pour le bon fonctionnement des services municipaux pour un montant de 93 000 €

- **Travaux d'agencement de terrains :** plantation d'arbustes sur la commune, création d'un parc canin, création de plusieurs jardinières, mise en place d'arrosage automatique à divers endroits pour un montant de 125 500 €

- **Travaux à l'Hôtel de Ville** pour 215 000 € : réaménagement du RDC de la mairie

- **Travaux dans les bâtiments scolaires et les accueils** pour 67 600 € : Poursuite des travaux d'entretien avec des changements de faux plafonds, peintures dans certaines écoles, travaux de remplacement de portails, de menuiseries etc...

- **Travaux dans les autres bâtiments publics** pour 1 177 400 € avec notamment la poursuite des travaux de restauration de l'église, l'aménagement de la maison de la santé, divers travaux à la cuisine centrale et à la Maison de l'enfance, l'entretien dans les bâtiments et logements communaux etc...

- **Travaux d'installations générales pour 30 000 € :** Remplacements de certaines alarmes anti-intrusion, installation d'une borne électrique et divers travaux.

- **Achats de véhicules** pour 40 000 € dont d'un camion pour le remplacement d'un autre.

- **Achats de matériels divers** pour 42 000 € concernant tous les services municipaux.

- **Subvention d'équipement versée à la CAPV** pour la participation à l'aménagement de la ZAC d'Ézanville pour un montant de 333 334 € par an jusqu'en 2029.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Les taux seront les mêmes que pour l'année 2023:

- **Taxe foncière (bâti) : 32,99 %**

- **Taxe foncière (non bâti) : 70,66 %**

- **Taxe d'habitation : 13,43 %**

Pour rappel, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux communal est de 15,81 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 32,99 %.





Élections européennes 2024 : pensez à vous inscrire sur les listes électorales

**Les élections des représentants
au Parlement européen
se dérouleront, en France
métropolitaine, le dimanche
9 juin 2024. Pour voter dans
votre commune de domicile,
pensez à vous inscrire sur les
listes électorales avant le 3 mai !**

Les élections européennes permettent d'élire au suffrage universel direct à un tour, pour une durée de 5 ans, renouvelables, les députés européens/eurodéputés, au nombre de 720. La France disposera de 81 sièges. Pour rappel, le député européen vote les lois européennes lors des séances plénières et prend position lors de débats, au nom des citoyens qui l'ont

élu. En partenariat avec le Conseil de l'Union Européenne, il établit le budget annuel de l'Union Européenne et intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission Européenne.

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Afin de pouvoir voter dans l'un de nos 6 bureaux de vote, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de notre Ville. Les bureaux seront ouverts de 8h à 20h sans interruption. Il est donc recommandé, au préalable, de vérifier sur www.elections.interieur.gouv.fr, d'une part que vous figurez sur les listes électorales d'Ézanville, et d'autre part que votre adresse de rattachement est correcte.

POUR ÊTRE ÉLECTEUR, IL FAUT :

- être français ou citoyen européen résidant en France,
- avoir 18 ans au plus tard la veille du scrutin,
- jouir de ses droits civils et politiques.

LES INSCRIPTIONS PEUVENT SE FAIRE :

- jusqu'au 1^{er} mai 2024 pour une inscription en ligne sur www.elections.interieur.gouv.fr

- jusqu'au 3 mai 2024 pour une inscription en mairie ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

Liste des pièces justificatives à transmettre pour s'inscrire :

- une pièce d'identité en cours de validité prouvant votre identité et nationalité (CNI, Passeport...),
- un document prouvant soit votre domicile dans la commune, soit votre qualité de contribuable de la commune depuis au moins deux ans, soit votre qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société se situant dans la commune.

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Tout électeur peut exercer son droit de vote par procuration (en ligne ou en présentiel auprès d'une Gendarmerie ou d'un commissariat de police).

Le « mandant » (qui donne la procuration) doit justifier de son identité en présentant une pièce d'identité en cours de validité et connaître son numéro INE (figurant sur sa carte électorale).

Le « mandataire » (qui reçoit la procuration) doit justifier de son identité le jour du vote.

Jurés d'assises 2025 : tirage au sort



En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises pour l'année 2025, le tirage au sort de 21 électeurs de la commune aura lieu publiquement le **jeudi 18 avril prochain à 10h à l'hôtel de Ville**, au Service des affaires générales.

Les jurés d'assises sont des citoyens, qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.

Tout citoyen peut être désigné comme juré d'assises, s'il est de nationalité française, qu'il soit âgé d'au moins 23 ans, qu'il soit inscrit sur une liste électorale et qu'il ne se trouve pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré. Les citoyens tirés au sort, à partir de la liste électorale, en seront informés par courrier postal.





PROJET

ENQUÊTE PUBLIQUE Val Ezanville

2 AVRIL > 6 MAI 2024

ZAC Val d'Ézanville : Participez à l'Enquête publique !

Pour mener à bien la restructuration du Val d'Ézanville, Plaine Vallée lance du 2 avril au 6 mai 2024, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

POURQUOI LANCER UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ?

Pour acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de requalification, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), en partenariat avec Plaine Vallée a initié depuis 2021 des négociations amiables avec les propriétaires du Val d'Ézanville. Si l'EPFIF maîtrise aujourd'hui 80 % des terrains, les négociations n'ont à ce jour pas toutes abouti. La Communauté d'Agglomération se voit contrainte de mettre en œuvre une procédure

d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En effet, certaines parcelles occupent des localisations stratégiques qui entravent considérablement la réalisation du projet. Elles empêchent notamment les connexions entre les différents espaces de la ZAC, le développement du futur pôle PME et la réalisation des équipements publics (réhabilitation/élargissement de la voirie et des abords, création des dessertes, aménagement de circulations douces et d'espaces paysagers...).

Sur demande de l'agglomération, le préfet du Val d'Oise ouvre une enquête publique visant à recueillir l'avis de toutes les personnes intéressées. Les habitants auront l'occasion de se prononcer sur l'utilité publique de la restructuration du Val d'Ézanville. Leurs avis seront examinés par un commissaire enquêteur qui formulera des conclusions, favorables ou défavorables, sur le projet.

COMMENT PARTICIPER ?

Participez à l'enquête publique et consignez vos observations sur l'utilité publique de l'aménagement de la ZAC, du 2 avril - 9h au 6 mai 2024 - 17h, en ligne sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/valdezanville>

Pendant toute la durée de l'enquête préalable à la DUP, vous pouvez consulter un exemplaire du dossier, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h (hors 1^{er} mai) :

- SiègedelaCommunauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) - Direction du développement économique - emploi - 1 rue de l'Égalité - 95 230 Soisy-sous-Montmorency
- Hôtel de ville d'Ézanville Accueil - Place Jules Rodet - 95460 Ézanville
- Hôtel de ville de Moisselles Accueil - 5 rue du Moutier - 95570 Moisselles

Le dossier d'enquête publique comprend :

- l'étude d'impact
- l'avis de l'autorité environnementale
- le mémoire en réponse du responsable du projet,
- Un exemplaire du dossier d'enquête parcellaire
- Un registre d'enquête unique

Le dossier d'enquête publique est également disponible en téléchargement sur le site : <https://val-ezanville.fr/>

Pendant 3 permanences, le commissaire enquêteur recevra en personne les observations et propositions du public à l'Hôtel de ville - Salle du conseil municipal -

place Jules Rodet - 95 460 Ézanville aux jours et heures suivants :

- Mardi 2 avril 2024 de 9h à 11h45
- Samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h
- Lundi 6 mai 2024 de 14h à 17h

Vous pouvez également adresser vos observations par écrit à l'Hôtel de ville d'Ézanville, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, où elles seront annexées au registre d'enquête.



Communes Agglomérées
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

DU 2 AVRIL
AU 6 MAI
2024

Donnez votre avis !

VAL EZANVILLE
Participez à l'Enquête publique

val-ezanville.fr

Mairie d'Ézanville Moisselles et au Siège de Plaine Vallée

Plaine Vallée Agglomération
Ville d'Ézanville
Ile de France
epf

La Zac aujourd'hui : chantiers en cours et à venir

Neuf bâtiments ont déjà été démolis et le premier commerce de la ZAC a entamé ses travaux d'aménagement. Il s'agit de la Maison Rouget, déjà implantée à Beaumont-sur-Oise et L'Isle-Adam, et élue meilleure pâtisserie du Val d'Oise en 2023. Située à l'entrée sud du Val d'Ézanville, la boulangerie devrait ouvrir à l'automne 2024. L'établissement regroupera un atelier de fabrication en boulangerie et pâtisserie, une boutique et un espace convivial adapté en salon de thé.

Les travaux d'accès au site opérés par le Département, devraient débuter au dernier trimestre 2024. Ils porteront, dans un premier temps, sur l'aménagement de la rue Eugène Delacroix et la création de la future bretelle de sortie. Ces travaux s'échelonnent jusqu'en 2026. Quant à l'aménageur du site, la Semavo, il devrait désigner les futurs promoteurs du pôle PME à l'été et initier les premiers travaux d'infrastructure et d'équipements publics de la ZAC à compter de décembre 2024.





Aménagements routiers autour du collège

Une piste cyclable va être aménagée Chemin de Moisselles.
Suite à ces travaux, une partie de la rue de Condé passera en
sens unique.

AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE CHEMIN DE MOISSELLES

Le Chemin de Moisselles sera fermé à la circulation dès le 8 avril (sauf pour les riverains) pour la durée des vacances scolaires, soit jusqu'au 19 avril, afin de procéder aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable.

MISE EN SENS UNIQUE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE CONDÉ

À la fin de ces travaux, à partir du 22 avril, une partie de la rue de Condé (à partir du mur du cimetière) passera en sens unique de circulation (vers le Chemin de Moisselles). Il ne sera alors plus possible de redescendre la rue de Condé en venant du collège.



Projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme : avis de mise à disposition du public

L'objet de cette procédure porte sur des adaptations et précisions du règlement de la zone U1 et secteur U1pr, correspondant au périmètre de la zone d'activités économiques du Val d'Ézanville.

La mise à disposition au public se déroulera du mercredi 10 avril 2024 à

9h au vendredi 10 mai 2024, 17h à la mairie d'Ézanville, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h20.



Pendant toute la durée de la mise à disposition :

- Le public pourra prendre connaissance du dossier de modification simplifiée du PLU et consigner ses observations sur le registre, à feuillets non mobiles et côté par le maire, ouvert à cet effet, en mairie d'Ézanville, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.
- **Le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis en ligne, pendant la même durée, sur le site internet de la ville www.ezanville.fr, à la rubrique « cadre de vie/urbanisme ».**
- Les éventuelles observations sur le projet de modification pourront également être adressées par écrit à Monsieur le Maire, à l'adresse du lieu où se déroule la mise à disposition, Mairie d'Ézanville, Place Jules Rodet, 95460 Ézanville ou par email à l'adresse suivante : urbanisme@ezanville.fr
- À noter que les courriers et courriels adressés en dehors des dates et heures butoirs d'ouverture de la mise à disposition à savoir du mercredi 10 avril 2024 à 9h au vendredi 10 mai 2024 17h, ne pourront être pris en compte.
- Les copies du dossier seront réalisées aux seuls frais du demandeur.

La responsable administrative du dossier est Mme Duby (service urbanisme Mairie d'Ézanville) au 01 39 91 00 13.



**SERVICES
MUNICIPAUX**

Jean, dernier garde champêtre du Val d'Oise

Profession en voie de disparition,
découvrez le métier de garde champêtre,
à travers notre agent municipal.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Jean H. et j'ai 63 ans.

Quelle est votre formation professionnelle ?

J'ai suivi un cursus scolaire et obtenu un diplôme de niveau 5.

Quels ont été vos emplois précédents ?

Avant d'intégrer la fonction de Garde Champêtre Territorial, j'ai occupé plusieurs emplois dans le secteur privé.

Depuis quand êtes-vous Garde Champêtre de la Ville d'Ézanville ?

En juillet 2005, lauréat du concours de la Fonction Publique Territoriale, j'ai été recruté par l'ancien Maire d'Ézanville, Monsieur Alain Bourgeois. J'ai donc quitté ma région natale, pour venir travailler dans le Val d'Oise.

En quoi le métier de Garde Champêtre Territorial consiste-t-il ?

Les missions du Garde champêtre Territorial sont variées et assez proches de celles d'un Policier Municipal. En effet j'assure des missions de surveillance, de tranquillité publique, de lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes. Je suis également amené à intervenir dans

le cadre du flagrant délit, à procéder à la verbalisation d'infractions au Code de la route, de l'environnement et à la salubrité publique. Je possède également à travers mon cadre d'emploi, un pouvoir d'enquête.

Quelles sont vos missions quotidiennes ?

La fonction que j'exerce, en qualité d'Agent de Police Judiciaire Adjoint, fait partie du cadre d'emploi des Gardes champêtres. Concrètement, j'effectue des patrouilles quotidiennes avec les agents de la Police municipale. Nous procédons également aux contrôles routiers. Par ailleurs, je mène les enquêtes au sujet des dépôts sauvages et je rédige également les procès-verbaux, mains courantes ou bulletins de service.

Vous êtes le dernier Garde Champêtre du département, pourquoi ?

Peut-être que l'image un peu rétro de ce métier en région parisienne a fait que les effectifs ont eu tendance à diminuer ces dernières années. De plus, mon métier s'exerçant plus spécifiquement en zone rurale, les maires des grandes villes de région parisienne ont préféré recruter des policiers qui ont un cadre d'emploi ainsi que des formations plus appropriées pour intervenir dans ces zones urbaines.



Les missions du Garde champêtre Territorial sont variées et assez proches de celles d'un Policier Municipal. En effet j'assure des missions de surveillance, de tranquillité publique, de lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes.

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?

Je suis fier de servir ma collectivité, de répondre aux doléances et aux attentes des habitants, en matière de sécurité, de tranquillité et de salubrité publique.

Police municipale : 2 interpellations pour vol aggravé

Vendredi 8 mars, les agents de la Police municipale ont procédé à l'interpellation de deux individus recherchés pour vol aggravé. Avec ses patrouilles quotidiennes au sein de la ville, la Police municipale met tout en œuvre pour assurer votre sécurité et votre tranquillité.



Albert Dao amène le Pickleball à Ézanville

Albert vous présente un nouveau sport qu'il est possible de pratiquer dès maintenant au complexe de la Prairie !

Pouvez-vous vous présenter ?

Albert Dao, je suis âgé de 47 ans. Grand amateur de sport , je suis titulaire d'un certificat de niveau 1 en Pickleball.

Pouvez-vous présenter votre sport ?

Le Pickleball est un sport de raquette qui combine des éléments du tennis de table, du badminton et du tennis. Il se joue avec des raquettes et une balle perforée en plastique sur un terrain de badminton au-dessus d'un filet de tennis légèrement modifié. Le Pickleball est habituellement joué en double mais aussi en simple pour ceux qui recherchent un plus grand défi. C'est un sport de toutes saisons qui peut être joué tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et qui est accessible pour tout public, enfants, ados et seniors.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce sport ?

Ce qui me plaît dans ce sport, c'est la facilité d'apprentissage et c'est un sport doux pour les articulations. J'ai découvert le Pickleball, il y a 2 ans lors d'un voyage touristique aux Caraïbes. Etant un grand amateur de sport de raquettes, j'ai essayé et ça m'a plu immédiatement de par sa simplicité et sa convivialité. De retour de ce séjour, il n'existait pas de

clubs ou associations qui proposaient du Pickleball. De ce fait, j'ai pris l'initiative de faire connaître ce sport en créant une association sportive qui permettrait de développer ce nouveau sport.

L'association Pickleball est composée de 2 membres actifs, Mme Chantal Barreau (Trésorière) et moi-même qui suis président.

Pourquoi avoir choisi d'ouvrir une association Pickleball à Ézanville ?

Tout simplement parce que le projet a plu au maire et c'était une occasion pour la Ville de proposer un nouveau concept sportif pour les Ézanvillois en plus des différents sports déjà présents. Ézanville est une ville qui permet à ses administrés jeunes et seniors de pouvoir pratiquer un sport à leurs portes et accessible à tous. Ces valeurs sont portées par toutes les associations sportives de la ville.

Quels sont les horaires des entraînements et comment se déroulent-ils ?

Le Pickleball vous accueille tous les mercredis de 18h à 20h30 (les familles avec enfants sont privilégiées de 18h à 19h) sur 3 terrains. Des ateliers sont proposés aux adhérents une fois toutes les 2 semaines pour se perfectionner.

J'ai découvert le Pickleball, il y a 2 ans lors d'un voyage touristique aux Caraïbes et étant un grand amateur de sport de raquettes, j'ai essayé et ça m'a plu immédiatement de par sa simplicité et sa convivialité.

Comment les Ézanvillois peuvent-ils rejoindre votre association ? Quelles sont les modalités et quels sont les tarifs ?

Les inscriptions se font sur place et l'adhésion pour cette saison est de 80 € par adulte et 40 € par enfant de moins de 18 ans. Un tarif préférentiel de 60 € est accordé pour un 2^e adulte du même foyer.





ÉVÉNEMENTIEL

La fête foraine de retour à Ézanville !

Après plus de 20 ans d'interruption, l'équipe municipale a décidé d'organiser à nouveau une fête foraine à Ézanville, pour le plus grand bonheur des petits comme des grands. Rendez-vous place de la Mairie du 12 au 21 avril !

Certains Ézanvillois s'en souviennent encore, la fête foraine se tenait sur l'ancienne Place Elluin Devillers il y a quelques années, avant de disparaître complètement. L'un des projets de l'équipe municipale était de rétablir cette fête foraine pour les familles ézanvilloises. En effet, cette festivité pluri-centenaire vient apporter de l'enchantement en centre-ville en y rappelant le goût de la fête et de l'amusement. Pendant quelques jours, les manèges, la musique et les jeux de lumières viennent s'insérer dans le temps et l'espace du quotidien, tout en y apportant un esprit de célébration et de partage.



Rendez-vous donc du 12 au 21 avril, de 14h à 20h (fermeture à 19h le 21/04), en plein cœur de ville, place de la Mairie.

Vous y trouverez une dizaine de stands pour tous les âges et toutes les envies : manège enfantin, pêche aux canards, trampoline, tir à la carabine, structure gonflable, tour de force...

Un stand de douceurs sucrées sera également à votre disposition : barbe à papa, bonbons, donuts, crêpes, ...

Ne manquez pas cette sortie en famille ou entre amis au grand air !

RETOUR EN IMAGES SUR LE CARNAVAL !

Le 26 mars dernier, les élèves des écoles de la Ville ont enfilé leurs costumes et se sont donnés rendez-vous au parc de la Freshnaye pour un défilé haut en couleurs et la traditionnelle mise à feu du "bonhomme carnaval".





Éclairage nocturne : rétablissement temporaire

Suite aux actes de vandalisme perpétrés sur la commune récemment, Monsieur le Maire a décidé de rétablir l'éclairage public durant toute la nuit.

Inscrivez-vous à la braderie du service Jeunesse et Familles !

Le service Jeunesse et Familles organise une braderie vêtements et jouets le samedi 25 mai de 8h à 18h à l'intérieur du complexe de la Prairie. Les tables et les chaises seront mises à disposition.

Tarifs : 15 € /1m80 et 20 € / 3m60 (90 exposants maximum). Réservations et paiements tous les mercredis matin jusqu'au 22/05 (hors vacances scolaires). Restauration sur place.

Mutuelle Ma commune Ma santé

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS favorise l'accès au dispositif *Ma commune Ma santé* à destination de tous les habitants de la commune. Un partenariat avec l'association Actiom permet de proposer aux Ézanvillois dépourvus de complémentaire ou souhaitant en changer, des mutuelles à tarifs avantageux.

Venez vous renseigner lors de la prochaine permanence le vendredi 26 avril. Inscrivez-vous au CCAS au 01 39 35 44 97.

Collecte hebdomadaire des végétaux

C'est reparti pour une collecte hebdomadaire des déchets végétaux : les collectes se feront tous les lundis jusqu'au mois de juin. Merci de sortir vos bacs la veille au soir.



Les déchèteries aux horaires d'été

Les déchèteries passent aux horaires d'été. Voici les horaires du site de Bouqueval :

- Lundi au vendredi : 9h-12h/14h-18h
- Samedi : 9h-18h – Dimanche : 9h-13h.

www.sigidurs.fr

Sortie avec l'AAEE

L'Association Amis Élèves d'Ézanville propose une journée de détente à l'occasion d'une croisière relaxante sur le canal Saint Martin le vendredi 19 avril.

Renseignements : Danièle Glotin 06 10 49 10 82.

LE CHIFFRE DU MOIS

Le nouveau service d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes d'identité en mairie est un véritable succès. En témoignent les statistiques de la station biométrique depuis sa mise en service qui a débutée le 6 décembre dernier.

Mois	Demandes CNI/ PASSEPORTS Ézanvillois	Demandes CNI/ PASSEPORTS Hors communes	Total
Décembre	50	29	79
Janvier	82	57	139
Février	114	29	143

LE CARNET

FÉVRIER 2024

Naissance

Gabriel LECOMTE CÂMPEANU.

Décès

Tony LEDUC, Emeline GUISSARD.

MARS 2024

Naissances

Umut BUYUR, Nami ECALLE, Yunûs MOGNI.

Mariage

Belkacem HALLICHE et Andzelika MALEK.

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 01 39 35 44 80

Directeur de la publication // **Éric Battaglia**

Rédaction // **Ève Pavesi**

Conception-réalisation // **RDVA // 01 39 90 10 00**

Impression // **STIP // 01 39 91 91 73**

Dépôt légal // à parution

ISSN : 1292-3729



Tribunes d'expression des groupes politiques

Pour une alimentation locale.

Le salon de l'agriculture a fermé ses portes sans répondre aux revendications paysannes. Les mesures du gouvernement favoriseront les grandes exploitations et l'agro-business. Le recul sur l'utilisation des produits phytosanitaires va davantage menacer la santé des exploitants et des consommateurs. Elles vont pénaliser les exploitants en agriculture biologique et les agriculteurs de proximité déjà en difficulté.

À Ézanville, c'est l'exploitation familiale « Les jardins d'Ézanville » qui cesse ses activités. C'était une source d'approvisionnement de proximité et de qualité fréquentée par de nombreux Ézanvillois, présente également sur le marché de Domont. Cette situation va à l'encontre de ce que nous proposons en matière de transition écologique : l'accès pour tous à une nourriture saine, locale, qui protège le revenu des agriculteurs, le pouvoir d'achat des consommateurs et qui restaure le lien social. Encore une fois, comme nous l'avions écrit dans notre programme, une commande régulière de la ville pour nos cantines scolaires, permettrait aux exploitants locaux d'avoir un débouché régulier avec du sens, et financièrement valorisant.

Dans ce contexte, nous saluons positivement le développement de l'association « plaine de vie » qui s'installe et s'agrandit au Bois Bleu.

Droit des femmes, une victoire !

Le 4 mars, le Congrès a voté l'entrée dans la constitution de l'IVG. Ce sont des années de combat de femmes, d'associations, de syndicats et partis de gauche qui ont été récompensés dans leur engagement. Si la liberté d'avorter est ainsi reconnue, il faut pouvoir avoir accès à l'IVG partout sur notre territoire alors que la politique d'austérité du pouvoir réduit d'année en année les structures de santé. 130 centres de planning familial ont été fermés en 15 ans et le manque d'éducation sexuelle engendre la désinformation et la propagation d'idées fausses et dangereuses. Cette victoire en appelle d'autres !

Pierre Leduc, Brigitte Royer et Alain Lambret
Ézanville ensemble

Les bonnes raisons de voter aux Européennes !

Les élections européennes ont généralement une faible participation. Pourtant, l'Institution "Europe" est peut-être celle qui impacte le plus la vie quotidienne des Français. Voici les arguments qui devraient vous convaincre de vous déplacer ce dimanche 9 juin pour le tour unique des élections et ainsi donner votre voix à la liste dont vous pensez qu'elle défendra le mieux vos idées et vos intérêts.

- 1) Le Parlement européen est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct.
- 2) Le Parlement européen est la seule institution qui a vu ses pouvoirs augmenter au fil des traités. Cela confère aux électeurs un poids et une influence politique réels.
- 3) Le Parlement européen a un impact concret sur la vie quotidienne de chaque européen.

Il vote et façonne la législation européenne qui influence votre vie quotidienne, notamment en termes de protection de l'environnement ou de sécurité du consommateur. D'autant plus que la législation européenne est de plus en plus transposée dans les Etats membres, ce qui implique une influence directe sur la législation nationale.

- 4) Les eurodéputés sont votre voix en Europe. En votant aux élections européennes, le citoyen européen choisit directement les représentants qui incarnent ses préférences idéologiques et partisans et ainsi influence la composition politique du Parlement européen et donc l'orientation et le contenu des politiques européennes.
- 5) Voter c'est donner de l'influence à son pays au niveau du Parlement.

Le vote aux élections européennes sera d'autant plus efficace qu'il sera massif et renforcera l'influence des députés de son pays au sein du Parlement européen.

Nous vous rappelons que tous les Français et ressortissants européens présents sur les listes électorales dans une commune française peuvent voter aux Européennes dans cette commune.

La date limite d'inscription dans les listes est le 1^{er} mai.

Prenez soin de vous.

Les élus du groupe Ézanville c'est vous !
Sébastien Zriem, Nadia Gosmant, Sylviane Sinay,
Émilie Gimeno

Travaux du parking de la gare

Nous avons matière à nous inquiéter... Le projet de construction de logements de la SNCF, propriétaire du terrain, devrait entraîner la disparition de 39% des places de parking. Seuls ceux qui se lèvent tôt pourront trouver une place dans ce futur parking rénové et payant (hors abonnement annuel Snfcf).

C'est un non-sens au regard des préoccupations écologiques affichées par la SNCF et les autorités (état, région, mairie). En outre, l'accompagnement des enfants à l'école suivi d'un déplacement vers le travail deviendra encore plus compliqué avec un parking rapidement saturé.

Marche à pied ou bus, en aller-retours domicile-gare ne sont pas aisés pour tous...

Mr Le Maire nous a appris qu'une réunion publique sera organisée courant avril pour recueillir l'avis des ézanvillois. Nous vous invitons à vous y rendre nombreux. Cette réunion sera le préalable à une procédure d'enquête publique.

Une révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) d'Ezanville programmée

En effet, la révision du PLU concernant notamment le parking de la gare, sera lancée très probablement au 1^{er} trimestre 2025.

Le diagnostic sur la situation de la commune a déjà été réalisé et les grandes orientations du futur PLU, définies, telles que la poursuite des actions en faveur du développement durable, l'amélioration des déplacements et de la mobilité, le logement, la préservation des terres agricoles, etc...

C'est dire si cette étape va être importante pour l'avenir de notre commune.

Val d'Ezanville – expropriation pour cause d'utilité publique

Cette procédure rare va débiter par une enquête publique du 2 avril au 6 mai.

Le dossier et le registre destiné à vos commentaires seront accessibles pendant toute cette période aux heures d'ouverture de la mairie et sur son site internet. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie les mardi 2 et samedi 20 avril, lundi 6 mai. Nous vous invitons à le rencontrer pour lui adresser vos questions et observations. Ce sera surtout l'occasion de « visualiser » ce dossier dont nous entendons beaucoup parler.

Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville

L'AGENDA

17 avril

Atelier graffiti sur casquettes

Le service culturel propose un atelier de personnalisation graffiti sur casquettes le mercredi 17 avril de 14h à 17h au CMACL pour les jeunes de 10 à 15 ans. **Gratuit, sur inscription à culture@ezanville.fr ou 01 39 35 44 12.**

24 avril

Mercredis Théâtre en famille : « Le grand Antonio »

Le Grand Antonio était le plus célèbre homme fort d'Amérique du Nord. Élise Gravel rend hommage à une figure légendaire avec son premier livre à la Pastèque.

16h au complexe de la Prairie. À partir de 4 ans. Gratuit, sur inscription au 01 39 35 44 12 ou culture@ezanville.fr

27 avril

Loto du service Jeunesse et Familles

Le service Jeunesse et Familles et La main solidaire organisent un loto le samedi 27 avril à 19h (ouverture des portes à 18h) au complexe de la Prairie. Plus de 3 500 € de lots dont une télé, des places Parc Astérix, 1 vélo, outillages, bons d'achat...

Restauration sur place.

27 avril

Information et prévention des pathologies cardiovasculaires

Le CCAS organise une réunion animée par deux infirmiers en soins intensifs le samedi 27 avril de 14h à 18h en salle du Conseil.

Inscription au C.C.A.S. : 01 39 35 44 97.

RETOUR SUR



- 1 2 mars :** spectacle en langue des signes pour le jeune public.
- 2 2/3 mars :** 7 jeunes du service Jeunesse et Familles engagés dans un chantier citoyen !
- 3 7 mars :** les accueils de loisirs aux championnats d'escrime fauteuil !
- 4 10 mars :** déjeuner-cabaret pour nos seniors avec le CCAS
- 5 16 mars :** forum naissance et Petite Enfance à la MDE
- 6 20 mars :** 1^{er} spectacle des « Mercredis Théâtre en famille » de la saison !